



Crédit Mutuel
Epargne Salariale

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

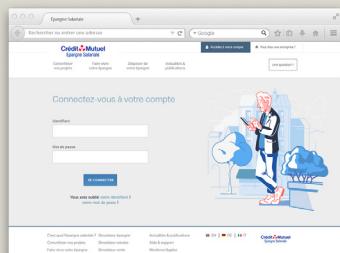
MARIAGE ET CONCLUSION D'UN PACS



PRATIQUE

Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez y télétransmettre vos pièces justificatives.*

L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».



CONDITIONS ET DATES D'ÉVÉNEMENTS

Ce motif concerne :

- Le mariage civil du titulaire du compte

La date d'événement est la date du mariage civil

- Le mariage à l'étranger

La date d'événement est la date de retranscription

- La conclusion d'un PACS par le titulaire du compte

La date d'événement est la date de l'enregistrement du PACS

- La conclusion d'un partenariat civil étranger

La date d'événement est la date de signature du partenariat

La demande de déblocage doit nous parvenir complète **dans les 6 mois** à compter de la date d'événement.

Le fait génératrice invoqué **ne peut faire l'objet que d'une seule demande**. En cas de demande de déblocage partiel, vous ne pourrez donc pas demander un nouveau déblocage pour ce même motif.

La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.

ÉVÉNEMENTS EXCLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Mariage religieux
- Concubinage
- Les dispositifs étrangers équivalents au PACS non reconnu par l'article L. 515-7-1 du code civil
- Notez que toutes les formalités précédant la date de célébration ne peuvent être prises en compte

*Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante : Crédit Mutuel Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex

EN BREF	FAIT GÉNÉRATEUR	PLANS CONCERNÉS	DÉLAI
	<p>Date de mariage</p> <p>Date de la conclusion d'un PACS ou d'un partenariat civil étranger.</p>	<p>PEE (PEI, PEG) CCB</p>	6 mois

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

MARIAGE ET CONCLUSION D'UN PACS

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

MARIAGE

- 
-  Pièce d'identité recto verso en cours de validité
 - OU**
 -  Permis de conduire recto verso (nouveau format)
 - OU**
 -  Passeport signé en cours de validité
-
- POUR UN MARIAGE**
-  Extrait de l'acte de mariage délivré par l'officier d'état civil comportant le sceau
 - OU**
 -  Copie du livret de famille comportant le sceau
-
- POUR UN MARIAGE À L'ÉTRANGER**
-  Extrait d'acte de mariage retranscrit en France par une autorité française (ambassade de France ou consulat français)
 - OU**
 -  Traduction légalisée de l'extrait d'acte de mariage par un traducteur assermenté
 - OU**
 -  Copie du livret de famille international

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

MARIAGE ET CONCLUSION D'UN PACS

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

CONCLUSION D'UN PACS

-  Pièce d'identité recto verso en cours de validité
- OU**
-  Permis de conduire recto verso (nouveau format)
- OU**
-  Passeport signé en cours de validité



POUR UN PACS CONCLU À LA MAIRIE

-  Récépissé de l'enregistrement de la déclaration conjointe des partenaires du PACS comportant le sceau
- OU**
-  Extrait d'acte de naissance avec la mention du PACS en marge
- OU**
-  Le Cerfa n°15726 avec le tampon et la signature du maire ou de l'officier de l'état civil

POUR UN PACS CONCLU DEVANT LE NOTAIRE

-  Acte notarial de conclusion du PACS. Si absence de tampon de l'étude, nous devons au minimum avoir la signature du notaire.

POUR UN PACS CONCLU AU TRIBUNAL D'INSTANCE

-  Attestation d'inscription d'un PACS établie par le greffier du Tribunal d'Instance comportant le tampon et la date

POUR UN PARTENARIAT CIVIL ÉTRANGER

-  Récépissé d'enregistrement de la déclaration conjointe des partenaires du PACS établie par l'ambassade ou le consulat de France